



25-09-201 - Arrêté Municipal Temporaire
Réglementant le stationnement et la circulation –Le Magasin,
Villeneuve en Retz
Occupation du domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par la société **SPIE Citynetwork le Bignon, chez Sogelink TSA70011, 69134 DARDILLY Cedex**

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation le Magasin commune de Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux sur le réseau électrique à compter du 06/10/2025,

ARRETE

ARTICLE 1 Le Magasin, commune Villeneuve en Retz, à compter du 06/10/2025 et pour une durée de 45 jours

La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :

En règle générale

- La circulation sera ALTERNEE manuellement.
- Le stationnement sera INTERDIT au droit du chantier
- La vitesse sera LIMITEE à 30 km/h.
- En cas de dégradation la remise en état sera à la charge de l'entreprise

ARTICLE 2 La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5 Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz

Le pétitionnaire

Les Services Techniques

La Police Municipale

Fait à Villeneuve en Retz,

Le 24/09/2025

Le Maire Yves Blanchard